

ATTENTAT DU 14 JUILLET : DES VOIX POUR UN PROCÈS À NICE

lundi 22 février 2021, par [Thémis](#)

Article de Christophe PERRIN, publié dans le journal Nice-Matin du vendredi 29 janvier 2021.

Côte d'Azur **Attentat du 14-Juillet : des voix pour un procès à Nice** nice-matin Vendredi 29 janvier 2021 9

La centralisation à Paris des audiences pénale et civile en matière de terrorisme est critiquée par des avocats niçois. Au nom des victimes, ils préconisent un procès dans les Alpes-Maritimes

En'occurrence, le Parquet national antiterroriste a annoncé que sept hommes et une femme étaient soupçonnés d'avoir la main dans le crime d'attentat qui a coûté la vie à 86 personnes le 14 juillet 2015 à Nice. Au lendemain du terrorisme abattu le soir de la tragédie après avoir fait au moins 86 victimes et en avoir blessé 400 autres, trois de ses auteurs devaient être jugés à Paris. Le procureur général de la Cour d'appel de Paris, Philippe Hamel, a dit que, au nom des victimes, il préconise un procès à Nice et non dans la capitale. Il a précisé que ce sera vendredi devant le tribunal de l'Instruction à Paris qui sera chargé de décider de la venue des différents accusés devant un jury. La centralisation de la main à-dit devant un juge unique à Paris est critiquée par des avocats niçois. Au nom des victimes, ils préconisent un procès dans les Alpes-Maritimes. Depuis cette réforme, seul le tribunal judiciaire de Paris est compétent pour transférer les condamnations de l'indemnisation aux fins de la procédure pénale. C'est Nicolas Thierry Toubert, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui a proposé de faire débiter la procédure. Je pense que cela ne se peut pas. L'indemnisation doit être versée à la fois dans l'attente, pendant cet acte. C'est aussi pourquoi un procès à Paris plutôt qu'à Paris. C'est à dire l'indemnisation. Il a été précisé de prendre un accord partielle pour débiter une victime. CHRISTOPHE PERRIN

La justice a critiqué

« Paris ne s'oppose juridiquement à ce que de procès du 14 Juillet se déroule aux fins de compensation de l'attentat. Nice est dans les conditions idéales pour cela », explique pour sa part le bâtonnier de Nice Thierry Toubert qui partage l'exaspération de M^{me} Hamel.

« Cette centralisation, cette concentration des procédures, aboutit à la justice de un pays », a-t-il critiqué tout le long de l'indemnisation des victimes de terrorisme. On a pu le voir à Paris par Nicolas Belloubet, alors garde des Sceaux. Les victimes qui ont eu un avocat en province, sont contraintes d'avoir recours à un avocat parisien.